
Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Financial Services

Traduction du texte original allemand

Date	Jeudi, 2 avril 2009
Lieu	Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich
Ouverture des portes	13 h 00
Début	14 h 30



1. Approbation du Rapport de gestion, y compris le Rapport sur les rémunérations, des comptes annuels ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2008

et présentation des rapports de l'Organe de révision.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de gestion de même que les comptes annuels et les comptes de groupe pour l'exercice 2008.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2008 de Zurich Financial Services

Bénéfice de l'exercice 2008 de Zurich Financial Services

CHF 2 930 181 276

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice comme suit:

– Fixation, pour l'exercice 2008, d'un dividende brut de CHF 11,00 par action d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, pour les 142 122 620* actions donnant droit à un dividende, payable à partir du 7 avril 2009, après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35%	CHF	1 563 348 820*
– Solde reporté à nouveau	CHF	1 366 832 456*
	CHF	2 930 181 276

Si cette proposition est approuvée, le dividende net de CHF 7,15 par action, déduction faite de l'impôt anticipé, sera versé à partir du 7 avril 2009 aux actionnaires qui détiennent des actions de Zurich Financial Services en date du 6 avril 2009 selon les instructions données pour le dividende.

* Le nombre d'actions donnant droit à un dividende peut augmenter jusqu'au 6 avril 2009 d'au maximum 3 194 279 actions nouvellement émises du capital-actions conditionnel. Le montant total alloué au versement du dividende peut ainsi augmenter de CHF 35 137 069 au maximum, jusqu'à un montant de CHF 1 598 485 889; le solde reporté à nouveau s'élève par conséquent au minimum à CHF 1 331 695 387. Toutes les actions propres de Zurich Financial Services au 6 avril 2009 ne donnent pas droit à un dividende.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du groupe

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du groupe pour leur activité au cours de l'exercice 2008.

4. Augmentation du capital-actions autorisé et approbation de la modification des statuts (art. 5^{bis} al. 1)

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital-actions autorisé à CHF 1 000 000 au maximum, par l'émission de 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune à libérer entièrement, et de prolonger jusqu'au 3 avril 2011 l'autorisation d'émission de capital-actions autorisé. Le Conseil d'administration propose par conséquent de modifier l'art. 5^{bis} al. 1 des statuts conformément à la version modifiée des statuts annexée.

5. Augmentation du capital-actions conditionnel et approbation de la modification des statuts (art. 5^{ter} al. 1 a)

En vue de l'émission d'actions nominatives moyennant l'exercice de droits de conversion et/ou d'options, le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital-actions conditionnel à CHF 1 000 000 au maximum par l'émission de 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune à libérer entièrement. Le Conseil d'administration propose par conséquent de modifier l'art. 5^{ter} al. 1 a des statuts conformément à la version modifiée des statuts annexée.

Explications concernant les points 4 et 5 de l'ordre du jour

L'augmentation du capital-actions autorisé et conditionnel est proposée pour permettre à l'entreprise une meilleure flexibilité financière.

6. Adaptation de la raison de commerce (art. 1)

Selon l'art. 950 du Code suisse des obligations (CO) tel que révisé et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, l'indication de la forme juridique dans la raison de commerce est désormais impérative pour l'ensemble des sociétés anonymes. La période transitoire pour adapter des raisons de commerce existantes court jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'administration propose d'adapter comme suit la raison de commerce par l'indication de la forme juridique et d'adapter les statuts (art. 1 des statuts, raison sociale) conformément à la version modifiée des statuts annexée:

Zurich Financial Services AG (Zurich Financial Services SA)
(Zurich Financial Services Ltd)

7. Réélections

7.1 Conseil d'administration

Les mandats respectifs de Messieurs Thomas Escher, Don Nicolaisen, Philippe Pidoux et Vernon Sankey arrivent à leur terme à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. M. Philippe Pidoux s'est déclaré prêt à accepter un nouveau mandat d'un an. Messieurs Thomas Escher, Don Nicolaisen et Vernon Sankey se sont déclarés prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans.

Selon l'art. 20 al. 5 des statuts, l'élection ou la réélection d'un membre au Conseil d'administration se fait individuellement.

7.1.1 Réélection de M. Thomas Escher

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Thomas Escher pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Thomas Konrad Escher, 60, Suisse, a obtenu son diplôme d'Ingénieur en Électricité et en Sciences économiques de l'École Polytechnique Fédérale (EPF) et a rejoint IBM en 1974. Au cours des années suivantes, sa carrière l'a amené à assumer diverses fonctions directionnelles assorties de responsabilités des marchés et des relations clients outre-mer, dans différents pays d'Europe et en Suisse. En 1996, M. Escher a rejoint la Société de Banque Suisse et a été – en tant que membre du Comité exécutif – CEO pour la plus grande zone de marché en Suisse et pour l'organisation de la technologie de l'information. Depuis la fusion entre la Société de Banque Suisse et l'Union de Banques Suisses en UBS SA en 1998, il a dirigé le secteur d'activités IT des divisions Gestion de fortune et Business Banking jusqu'à la mi-2005 comme membre du Comité exécutif élargi du groupe. À partir du 1^{er} juillet 2005, M. Escher a endossé la fonction de vice-président du Business Group Global Wealth Management & Business Banking d'UBS SA. M. Escher est par ailleurs membre du Conseil de fondation de Greater Zurich Area, organisation qui s'engage dans le marketing actif de la Ville de Zurich et pour le développement d'un environnement favorable à l'établissement de sociétés étrangères.

7.1.2 Réélection de M. Don Nicolaisen

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Don Nicolaisen pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Don Nicolaisen, 64, Américain, est titulaire d'une licence (BBA) de l'Université du Wisconsin-Whitewater et a rejoint Price Waterhouse (qui est devenue plus tard PricewaterhouseCoopers), dont il est devenu associé en 1978. Il y a assumé différentes fonctions, y compris celle d'auditeur et président des services financiers de PricewaterhouseCoopers. Pour cette même société, il a dirigé le bureau national pour la comptabilité et les services de la Securities and Exchange Commission de 1988 à 1994 et a fait partie des Conseils d'administration américain et mondial de 1994 à 2001. De septembre 2003 à novembre 2005, il a été chef de la comptabilité de la US Securities and Exchange Commission, et le principal conseiller de la Commission dans les questions de comptabilité et d'audit. Il est membre du Conseil d'administration de Verizon Communications Inc., de Morgan Stanley et de MGIC Investment Corporation. Il fait en outre partie du comité consultatif pour la Leventhal School of Accounting de la University of Southern California.

7.1.3 Réélection de M. Philippe Pidoux

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Philippe Pidoux pour un mandat d'administrateur d'une durée d'un an.

Philippe Olivier Pidoux, 65, Suisse, a achevé ses études à l'Université de Lausanne, en Suisse, par un doctorat en droit et détient également un master en jurisprudence comparative de l'Université du Texas. Il est associé au sein du cabinet d'avocats BMP Associés à Lausanne, en Suisse. M. Pidoux a été membre du Gouvernement du Canton de Vaud de 1986 à 1994 et membre du Parlement suisse entre 1983 et 1999. De 1991 à 2003, il a été membre du Conseil d'administration et, à partir de 1999, vice-président de la Banque Nationale Suisse. Il est également président de Publigroupe SA.

7.1.4 Réélection de M. Vernon Sankey

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Vernon Sankey pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Vernon Louis Sankey, 59, Anglais, est titulaire d'un master (MA) de l'Oriel College, Oxford, et a rejoint Reckitt and Colman au Royaume-Uni en 1971, travaillant ensuite en France, au Danemark, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il est nommé au Conseil d'administration en 1989 et assume la fonction de Chief Executive Officer de la société de 1991 à 1999. De 2000 à septembre 2007, il est président de Photo-Me International plc. De 2001 à juin 2007, il est membre du Conseil d'administration de Cofra AG, Suisse, et, de 2004 à juillet 2007, de Taylor Woodrow plc. Entre 2005 et 2008, il est membre du Conseil d'administration de Vividas Group plc. En date du 1^{er} janvier 2006, il est nommé membre du Conseil de surveillance de Atos Origin SA, Paris, et, à partir d'octobre 2006, de Firmenich SA, Genève, dont il devient le président en octobre 2008. Il a été président de Thomson Travel Group plc jusqu'en août 2000, de Gala Group Holdings plc jusqu'en février 2003 et de The Really Effective Development Company Ltd jusqu'en mars 2006. Il a également été membre du Conseil d'administration de Pearson plc jusqu'en avril 2006 et est ancien membre du Conseil d'administration de la Food Standards Agency au Royaume-Uni. En plus de ses activités au Conseil d'administration, il est également conseiller pour de nombreuses autres sociétés.

7.2 Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Pricewaterhouse-Coopers SA, à Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2009.

Modifications des statuts proposées sous les points 4, 5 et 6 (les changements proposés sont signalés en *italique*)

Version actuelle des statuts

Article 1 Raison sociale

La société est une société anonyme constituée conformément aux articles 620 et suivants du Code suisse des obligations (CO) et aux présents statuts. Sa raison sociale est: Zurich Financial Services.

Article 5^{bis} al. 1 Capital-actions autorisé

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 600 000 au maximum d'ici au 1^{er} juin 2010 au plus tard, par l'émission de 6 000 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

Article 5^{ter} al. 1a Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté de CHF 548 182,80 au maximum par l'émission de 5 481 828 d'actions nominatives au maximum d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer entièrement, moyennant l'exercice de droits de conversion et/ou d'option accordés aux créanciers d'obligations d'emprunt ou d'obligations semblables lancées par la société ou l'une des sociétés du groupe sur des marchés de capitaux nationaux ou internationaux, ou moyennant l'exercice de droits d'option accordés aux actionnaires. Lors de l'émission d'obligations d'emprunts ou d'obligations semblables auxquelles sont liés des droits de conversion et/ou d'option, le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé. Les détenteurs de droits de conversion et/ou d'option sont autorisés à souscrire des actions nouvelles. Les conditions de conversion et/ou d'option sont fixées par le conseil d'administration.

Texte proposé par le Conseil d'administration

Article 1 Raison sociale

La société est une société anonyme constituée conformément aux articles 620 et suivants du Code suisse des obligations (CO) et aux présents statuts. Sa raison sociale est: Zurich Financial Services AG (*Zurich Financial Services SA*) (*Zurich Financial Services Ltd*).

Article 5^{bis} al. 1 Capital-actions autorisé

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de *CHF 1 000 000* au maximum d'ici au *3 avril 2011* au plus tard, par l'émission de *10 000 000* d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

Article 5^{ter} al. 1a Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté de *CHF 1 000 000* au maximum par l'émission de *10 000 000* d'actions nominatives au maximum d'une valeur nominale de CHF 0,10 chacune, à libérer entièrement, moyennant l'exercice de droits de conversion et/ou d'option accordés aux créanciers d'obligations d'emprunt ou d'obligations semblables lancées par la société ou l'une des sociétés du groupe sur des marchés de capitaux nationaux ou internationaux, ou moyennant l'exercice de droits d'option accordés aux actionnaires. Lors de l'émission d'obligations d'emprunts ou d'obligations semblables auxquelles sont liés des droits de conversion et/ou d'option, le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé. Les détenteurs de droits de conversion et/ou d'option sont autorisés à souscrire des actions nouvelles. Les conditions de conversion et/ou d'option sont fixées par le conseil d'administration.

Le texte original de la présente convocation est en langue allemande. Il prévaut en cas de divergence avec les versions traduites en français et en anglais. Toutes les désignations de personnes utilisées dans cette convocation s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Autorisation de participer et de voter / cartes d'admission

Actionnaires

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 26 mars 2009 incluse sont autorisés à participer à l'Assemblée générale.

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 25 février 2009 incluse reçoivent, avec la convocation à l'Assemblée générale ordinaire, une carte-réponse leur permettant de demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que du matériel de vote.

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions durant la période entre le 26 février 2009 et le 26 mars 2009, reçoivent la convocation à l'Assemblée générale ordinaire et la carte-réponse par envoi supplémentaire du 27 mars 2009. En cas de participation personnelle à l'Assemblée générale ordinaire, ces actionnaires pourront recevoir leur carte d'admission accompagnée du matériel de vote le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse au guichet d'information.

Les actionnaires qui ont modifié leur portefeuille d'actions durant la période entre le 26 février 2009 et le 26 mars 2009, reçoivent une carte d'admission à l'Assemblée générale ordinaire nouvellement établie accompagnée du matériel de vote par envoi supplémentaire du 27 mars 2009. Dans ce cas, la carte d'admission établie précédemment perdra sa validité.

Les actionnaires qui disposent de leur portefeuille d'actions durant la période entre le 26 février 2009 et le 26 mars 2009, ne sont pas autorisés à participer à l'Assemblée générale.

Il ne sera procédé à aucune inscription avec droit de vote au registre des actions entre le 26 mars 2009 et la fin de l'Assemblée générale ordinaire.

Participants CDI

Dans le cadre de l'unification de la structure de holding du groupe en l'an 2000, des actions de la société sous la forme de CREST Depository Interests («CDI») ont été remises à CREST International Nominees Ltd («CIN») en faveur des anciens actionnaires d'Allied Zurich p.l.c. Les CDI sont des titres non matérialisés de droit britannique, indépendants de la société, destinés à faciliter les transactions électroniques par le biais du système exploité par Euroclear UK & Ireland Ltd, Londres.

Conformément aux conditions fixées dans le règlement édicté par le Conseil d'administration sur la reconnaissance des actionnaires,

- les membres de CREST ayants droit économiques de CDI,
- les membres de CREST ayants droit fiduciaires de 200 000 CDI au maximum, agissant selon les instructions des ayants droit économiques,
- les ayants droit économiques de CDI,

tous appelés ci-après «participants CDI», sont autorisés à participer à l'Assemblée générale ordinaire et à voter en qualité de représentants de CREST International Nominees Ltd, Londres.

Les membres de CREST inscrits au registre de CREST à la date du 11 mars 2009 incluse reçoivent, avec la convocation à l'Assemblée générale, une carte-réponse leur servant, à eux-mêmes ou aux ayants droit économiques des CDI, à demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que du matériel de vote. Toutes les personnes agissant à titre fiduciaire sont priées de transmettre la carte d'admission et le matériel de vote aux ayants droit économiques.

Généralités

En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'Assemblée générale. Nous vous serions dès lors reconnaissants de bien vouloir nous la faire parvenir d'ici au 31 mars 2009 au moyen de l'enveloppe prévue à cet effet. Les cartes-réponses des membres de CREST inscrits dans le registre CREST doivent parvenir au plus tard le 31 mars 2009 à CREST Depository Interests, c/o SIX SAG SA, Zurich Financial Services, Assemblée générale 2009, case postale, CH-4609 Olten. Au-delà de cette date, nous ne pouvons plus garantir une prise en considération des cartes-réponses.

Les actionnaires et les participants CDI dont le portefeuille d'actions donnant droit au droit de vote ne devait pas correspondre au portefeuille d'actions mentionné sur leur carte d'admission, sont priés de présenter leur carte d'admission pour correction au stand d'information avant l'Assemblée générale ordinaire.

En cas de départ prématuré de l'Assemblée générale ordinaire, l'actionnaire ou le participant CDI doit présenter à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission, afin que le nombre des personnes présentes à l'Assemblée puisse être correctement décompté.

Représentation / délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote inscrit au registre des actions en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par une personne ayant droit de signature, les mineurs et les personnes sous tutelle par leur représentant légal, et les personnes mariées par leur conjoint, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. L'octroi d'une délégation de pouvoir à l'une des personnes susmentionnées doit se faire au moyen de la carte-réponse. Les personnes ainsi mandatées ne seront autorisées à participer à l'Assemblée générale ordinaire que si elles s'identifient au moyen de la carte d'admission et si les pouvoirs de représentation ont été valablement délivrés.

Outre les possibilités de représentation mentionnées ci-dessus, les actionnaires peuvent également se faire représenter par :

- Zurich Financial Services,
- une banque ou un autre gérant de fortune professionnel, à titre de représentant dépositaire au sens de l'article 689d du Code des obligations, ou
- Andreas G. Keller, licencié en droit, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich, Suisse, à titre de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, avec droit de substitution en cas de circonstances contraignantes.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société le nombre d'actions qu'ils représentent, la date limite étant le 31 mars 2009.

Les participants CDI peuvent se faire représenter par un autre actionnaire inscrit au registre des actions ou un autre participant CDI en lui déléguant leurs pouvoirs par écrit. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par une personne ayant droit de signature, les mineurs et les personnes sous tutelle par leur représentant légal et les personnes mariées par leur conjoint, même si ces représentants ne sont ni actionnaires inscrits ni participants CDI. Si des participants CDI souhaitent se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire, ils peuvent remplir la carte-réponse spécialement destinée aux participants CDI (y compris les instructions de vote) et la retourner à CREST Depository Interests, c/o SIX SAG SA, Zurich Financial Services, Assemblée générale 2009, case postale, CH-4609 Olten, qui se chargera de faire exercer le droit de vote des participants CDI, selon leurs instructions, par la société ou le représentant indépendant. L'observation des instructions de vote des participants CDI parvenues après le 31 mars 2009 ne peut pas être garantie.

À défaut d'instructions divergentes expressément formulées, les représentants des actionnaires ayant le droit de vote ou des participants CDI soutiennent par leur vote les propositions du Conseil d'administration. Les procurations signées en blanc sont considérées comme étant déléguées au représentant indépendant.

Rapport de gestion

Le **Rapport de gestion** se compose du Rapport annuel et du Compte rendu des activités.

Le **Rapport annuel 2008** de Zurich Financial Services contient des informations sur la performance de l'entreprise incluant la structure du groupe, les comités de direction, les rapports relatifs à la gestion des risques, à la gouvernance d'entreprise, aux rémunérations ainsi qu'un aperçu des informations financières. Il comprend également les comptes consolidés y compris les annexes, le rapport sur la valeur intrinsèque (embedded value), les comptes annuels de Zurich Financial Services en tant que société holding ainsi que les rapports de l'Organe de révision. La partie concernant le portrait de l'entreprise est disponible en français, en allemand et en anglais, tandis que le reste du Rapport annuel est publié uniquement en anglais.

Le **Compte rendu des activités 2008** de Zurich Financial Services contient des informations sur la marche des affaires, les produits, les services et la performance de l'entreprise, y compris un résumé succinct des principales informations financières. Il peut être obtenu en français, en allemand et en anglais.

En outre, tous les actionnaires reçoivent par courrier la **Lettre aux actionnaires** contenant un résumé des principales activités et informations financières concernant l'exercice écoulé.

Les publications de la société peuvent être consultées à partir du 3 mars 2009 au siège de la société (Mythenquai 2, 8002 Zurich). Les actionnaires et les participants CDI peuvent demander l'envoi du Rapport annuel et du Compte rendu des activités 2008 au registre des actions de Zurich Financial Services (c/o SIX SAG SA, case postale, CH-4609 Olten, Suisse). L'envoi des exemplaires imprimés se fera à partir du 16 mars 2009. Il est également possible de télécharger toutes les publications sur notre site Internet www.zurich.com.

Collation

À l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation servie dans les locaux du Hallenstadion de Zurich.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. L'itinéraire exact se trouve sur le plan d'accès qui vous sera envoyé avec la carte d'admission.

Zurich, le 2 mars 2009

Zurich Financial Services

Pour le Conseil d'administration



Dr Manfred Gentz, président

Zurich Financial Services
c/o SIX SAG SA
Case postale
CH-4609 Olten, Suisse
Téléphone +41 (0) 44 625 22 55
Fax +41 (0) 44 625 20 09
shareholder.services@zurich.com



Because change happenz®